

100€ de « prime COVID »

LE MÉPRIS ÇA SUFFIT : ATN DOIT NÉGOCIER !

Affecté.e.s à l'HOPITAL TENON par la société ATN, nous sommes mobilisé.e.s depuis le début de la crise sanitaire pour assurer le nettoyage des chambres, espaces collectifs, salles d'examens, espaces de repos des personnels soignants, etc.

Au début de la crise sanitaire, nous avons déjà été contraint.e.s d'utiliser notre droit de retrait pour obtenir des équipements de protection individuelle (EPI).

Notre travail est rendu particulièrement difficile et dangereux du fait de la pandémie de COVID-19 qui touche certains patients pris en charge dans l'hôpital et **qui a atteint de nombreux collègues.**

En dépit des risques encourus, pour notre santé et celle de nos familles, nous continuons à faire notre travail avec sérieux et professionnalisme : **sans nous, l'hôpital ne pourrait pas assurer sa mission prioritaire !**

Pourtant, quand nous avons demandé à la société de reconnaître notre travail et de nous verser la prime, la société a commencé par invoquer ses difficultés financières pour la refuser, puis a menacé et harcelé les salarié.e.s qui avaient porté cette demande, et finalement a consenti au versement d'une prime proratisée sur la base de... 100€ pour toute la période du confinement !

Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui, nous exigeons de la société ATN qu'elle négocie avec l'ensemble des salarié.e.s pour l'attribution d'une prime décente, conformément aux recommandations du gouvernement !

UD Île de France
4 rue de la Martinique
75018 PARIS
09.87.53.87.56
www.cnt-so.org
www.facebook.com/cnt.so



100€ de « prime COVID »

LE MÉPRIS ÇA SUFFIT : ATN DOIT NÉGOCIER !

Affecté.e.s à l'HOPITAL TENON par la société ATN, nous sommes mobilisé.e.s depuis le début de la crise sanitaire pour assurer le nettoyage des chambres, espaces collectifs, salles d'examens, espaces de repos des personnels soignants, etc.

Au début de la crise sanitaire, nous avons déjà été contraint.e.s d'utiliser notre droit de retrait pour obtenir des équipements de protection individuelle (EPI).

Notre travail est rendu particulièrement difficile et dangereux du fait de la pandémie de COVID-19 qui touche certains patients pris en charge dans l'hôpital et **qui a atteint de nombreux collègues.**

En dépit des risques encourus, pour notre santé et celle de nos familles, nous continuons à faire notre travail avec sérieux et professionnalisme : **sans nous, l'hôpital ne pourrait pas assurer sa mission prioritaire !**

Pourtant, quand nous avons demandé à la société de reconnaître notre travail et de nous verser la prime, la société a commencé par invoquer ses difficultés financières pour la refuser, puis a menacé et harcelé les salarié.e.s qui avaient porté cette demande, et finalement a consenti au versement d'une prime proratisée sur la base de... 100€ pour toute la période du confinement !

Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui, nous exigeons de la société ATN qu'elle négocie avec l'ensemble des salarié.e.s pour l'attribution d'une prime décente, conformément aux recommandations du gouvernement !

UD Île de France
4 rue de la Martinique
75018 PARIS
09.87.53.87.56
www.cnt-so.org
www.facebook.com/cnt.so



